

*Statistique—Loi*

Le système statistique canadien repose depuis bien des années sur deux pierres angulaires. Tout d'abord, toute personne qui fournit des renseignements a l'assurance qu'ils seront tenus confidentiels et qu'ils ne seront jamais communiqués à l'extérieur de Statistique Canada d'une façon qui permettrait de l'identifier, à moins évidemment qu'elle n'en ait donné l'autorisation par écrit. Les employés de Statistique Canada sont tenus au secret par serment et de sévères sanctions sont prévues pour toute violation du secret. Depuis 60 ans que Statistique Canada sert les Canadiens, jamais on n'a rapporté le cas d'un employé de Statistique Canada qui aurait délibérément violé ce principe. La méthode statistique comporte un deuxième élément fondamental; en contrepartie de la garantie solennelle que les renseignements à leur sujet seront gardés strictement secrets, la loi oblige les particuliers et les entreprises canadiennes à se prêter aux enquêtes statistiques légitimement effectuées par l'organisme central de statistiques du Canada.

Qu'on veuille bien me permettre une courte digression. Il est important pour le Canada et pour obtenir des données économiques exactes que Statistique Canada jouisse d'une grande confiance et d'une grande crédibilité. Récemment, lors de l'étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie et du Commerce, on s'est interrogé sur certaines questions concernant Statistique Canada. Après deux réunions, où les députés des deux côtés de la Chambre ont eu amplement l'occasion de s'interroger sur de possibles fuites de renseignements confidentiels, aucune preuve à cet égard n'a pu être établie.

● (1720)

Par la suite, à titre de secrétaire parlementaire du ministre qui en a la responsabilité, j'ai encore eu l'occasion d'examiner de façon très détaillée ces allégations et les circonstances les entourant. J'ai donc pu constater à ma satisfaction que le Canada est bien servi par un organisme dont nous pouvons tous être très fiers. Le caractère confidentiel de l'information, l'excellence professionnelle sur laquelle insiste le statisticien en chef, M. Kirkham en fait pour tout le personnel de cet organisme autorisent les Canadiens à en être fiers et à faire confiance non seulement aux résultats des travaux de cet organisme, mais aussi aux méthodes scientifiques très modernes qu'il applique dans la poursuite de ses activités.

Les Canadiens devraient comprendre qu'en dépit de certaines insinuations malveillantes adressées de temps à autre à cet organisme, aucune d'entre elles n'a jamais pu être prouvée. Au contraire, ces allégations n'ont fait que démontrer que Statistique Canada a observé des normes de comportement très rigoureuses dont nous pouvons tous être fiers en tant que Canadiens. La très grande majorité des Canadiens, loin de se sentir opprimés par les enquêtes de Statistique Canada, collaborent volontiers avec cet organisme en lui fournissant les données de base qui serviront à établir d'importantes statistiques nationales. C'est sans aucun doute parce qu'ils attachent une grande importance à la qualité des statistiques qu'ils considèrent essentielles pour prendre les décisions qui s'impo-

sent dans les domaines public et privé et pour discuter en connaissance de cause des problèmes qui les touchent.

Même si la très grande majorité des Canadiens collaborent volontiers avec Statistique Canada, il n'en demeure pas moins qu'un nombre important d'entre eux font preuve de certaines réticences. Chez certains, ces réticences se justifient par ce qu'ils croient être un empiétement sur leur vie privée. Statistique Canada est très sensible à cet aspect de la question et reconnaît que l'autorité que lui confère la loi ne lui donne aucunement le droit de bombarder les gens de questions frivoles, saugrenues ou offensantes. Mais, de nos jours, il existe certains renseignements fondamentaux dont les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux ne sauraient se passer pour établir la politique et les programmes susceptibles de résoudre les nombreux problèmes complexes de notre société. Pour s'attaquer à ces problèmes—et parfois pour les cerner seulement—rien ne saurait remplacer de solides informations. Il n'est guère facile dans une société démocratique de faire le juste équilibre entre ces deux principes contradictoires portant, d'une part, sur le respect de la vie privée et, d'autre part, sur le besoin qu'ont les pouvoirs publics de disposer de données essentielles.

Si je puis me permettre une petite digression, je trouve qu'il y a quelque chose de vraiment illogique dans la position du député de Kingston et les Îles. D'un côté, elle propose une modification à la loi sur la statistique, qui pourrait modifier sérieusement le pourcentage de réponses aux enquêtes de Statistique Canada et pourrait même finir par détruire la crédibilité de ces importants indicateurs socio-économiques. Mais, d'un autre côté, les députés de son parti mettent souvent en question la crédibilité de ces indicateurs et réclament des statistiques plus sûres.

Il y a une chose importante que je tiens à signaler. Le gouvernement n'est pas opposé à l'idée de rendre facultative la réponse à certaines enquêtes statistiques officielles. En fait, des fonctionnaires de Statistique Canada étudient en ce moment les effets scientifiques et techniques que le fait de rendre les réponses facultatives aurait sur la qualité des données. Il est possible qu'on adopte cette méthode pour certaines enquêtes de Statistique Canada. Mais laisser les gens libres de répondre ou non à la plupart des enquêtes, comme le propose ce bill, sans avoir au préalable analysé soigneusement les conséquences que cela risquerait d'avoir sur la valeur des statistiques, reviendrait à se jeter dans le vide et à mettre en danger tout notre système de statistiques.

Par ailleurs, la préparation des réponses aux questionnaires de Statistique Canada entraîne certains frais pour les entreprises, monsieur l'Orateur, et on pourrait douter que celles-ci soient toujours disposées à assumer ces frais dès lors que la loi ne les y obligera plus. Certes, les entreprises qui ont recours aux données statistiques et en reconnaissent l'utilité continueraient probablement à répondre aux questionnaires. Par contre, bien des entreprises, et surtout de petites, qui peuvent se passer de ces renseignements dans la marche ordinaire de leurs affaires, ne répondraient certainement pas de leur plein gré aux questionnaires.